

## **Délibérations prises en 2010**

### **Séance du 10/02/2010 :**

- Le compte administratif de l'exercice 2009 du budget de l'eau eau présentant un excédent d'exploitation global de 39.221.70€ il est décidé d'affecter la somme de 3.082.32€ à la section d'investissement et de reporter 36.139.38€ en section de fonctionnement.
- Le compte administratif de l'exercice 2009 du budget communal présentant un excédent d'exploitation global de 66.030.61€ il est décidé d'affecter 49.816.96€ à la section d'investissement et de reporter 16.213.65€ en section de fonctionnement.
- Annulation des pénalités de retard, aménagement office de la salle polyvalente : la réception des travaux a eu lieu le 21/12/2009 au lieu du 4/12/2009 (compte tenu des équipements cuisine à installer non prévus initialement).
- Honoraires MAZET : Monsieur MAZET ayant assuré en plus de sa mission initiale la gestion de l'équipement de la cuisine de l'office, le Conseil Municipal accepte de lui verser un complément d'honoraires de 614.34€.
- Admissions en non valeur : Monsieur le Trésorier de Saint-Céré demande deux admissions en non valeur pour un total de 412.90€ (créances totalement irrécouvrables).
- Fixation des taux d'imposition des 3 taxes communales pour 2010 : taxe d'habitation 5.63 %, taxe foncière (bâti) 10.40 %, taxe foncière (non bâti) 111.29 %. (ces taxes demeurent identiques à 2009)

### **Séance du 30/4/2010 :**

- Convention de site internet avec le Centre de Gestion du Lot : à partir du 1/6/2010, le Centre de Gestion du Lot va réaliser des prestations administratives, techniques et de paramétrages pour la création du site internet de la commune. Coût pour 2010 : 808€, coût pour 2011et 2012 : 258 €.
- Convention d'occupation du domaine public et d'entretien des boucles lotoise VTT : le Conseil Municipal accepte la mise en place et la matérialisation de ces boucles sur la commune de St-Jean Lagineste (prise en charge par le Conseil Général du Lot).
- Convention ATESAT à passer avec les services de l'état : une enveloppe prévisionnelle de 80.28 € (hors revalorisation suivant index ingénierie) est affectée au règlement de la convention 2010, Mme le Maire est autorisée à signer la convention avec l'état (DDT).
- Participation frais de fonctionnement école Notre Dame de Mayrinhac Lentour année 2010 : le Conseil Municipal accepte de verser la participation à l'école de Mayrinhac Lentour à hauteur de celle de St-Céré (630 € par enfant en classe de maternelle, 263 € par enfant en classe de primaire).
- Répartition intercommunale charges de fonctionnement des écoles publiques d'Aynac et de Saint-Céré : le Conseil Municipal remercie la commune de Saint-Céré de ne pas appeler de participation pour les enfants scolarisés en classe de primaire et accepte de s'acquitter de la la somme de 6 930€ correspondant à 11 enfants scolarisés en maternelle soit (630€ x 11) ; de s'acquitter de la somme de 2 087.25€ correspondant à 3 enfants scolarisés à l'école primaire d'Aynac (695.75 x 3), autorise Mme Le Maire à signer la convention de répartition proposée par la commune d'Aynac.

**Séance du 13/9/2010 :**

- Présentation du rapport d'activité SICTOM 2009
- Présentation du rapport d'activités 2009 de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Céré

Ces rapports sont consultables en mairie.

- Virement de crédits au budget de l'eau : crédits à ouvrir au compte 658 d'un montant de 0.36 €, réduction du compte 6064 d'un montant de 0.36 €.

**Séance du 26/11/2010 :**

- Voyage scolaire des Latinistes du Lycée Jean Lurçat : le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 100 € au Lycée Jean Lurçat pour contribuer au voyage scolaire des Latinistes (1 seul élève concerné).
- Subvention à l'Association France ADOT 46 : le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 70 € à l'Association France ADOT 46 dont le siège social est au Centre Hospitalier de Figeac.
- Adhésion de la Communauté des Communes au Syndicat Mixte Touristique de la Vallée de la Dordogne : le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette adhésion à compter du 1/1/2011.
- Modification statutaire relative à la compétence tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Céré : la modification porte sur la compétence B5 : développement touristique animation, information, accueil, promotion du tourisme.
- Vacance du logement n° 2 au dessus de la Mairie, nouvelle affectation à Mr PELTIER Frédéric : à partir du 1/12/2010, Monsieur PELTIER occupera le logement avec garage dont le loyer s'élève à 275.46€ pour le logement et 29.69 € pour le garage soit 305.15€
- Indemnités de Conseil Elaboration des budgets dues au comptable du trésor année 2010 : le Conseil Municipal accepte la répartition de l'indemnité de 262.78 € entre les trois comptables successifs telle que proposée par les services de la Trésorerie de ST CERE.
- Virement de crédits : crédits à ouvrir au compte 6711 d'un montant de 28.04 €, réduction du compte 6063 d'un montant de 28.04 €.